

**ALLOCUTION DE M.IDRISS ARNAOUD ALI PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE À L'OCCASION DE LA SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE  
LA 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'AN 2006**

**Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Députés et Chers Amis,  
Honorables invités  
Mesdames et Messieurs,**

Aujourd'hui s'ouvre la 1<sup>ère</sup> session ordinaire du Parlement qui inaugure une nouvelle ère et une nouvelle méthode de travail avec son nouveau règlement intérieur adopté le 28 janvier 2006.

La mise en application de ce règlement aurait dû intervenir dès le premier mars dernier pour commencer cette session ordinaire de quatre mois, mais elle a été retardée par la tenue des premières élections communales et régionales.

Après un premier tour, dans certaines circonscriptions, ces élections ont encore nécessité un deuxième tour pour départager les forces politiques en présence.

Je rappelle que dans ces élections, les Partis politiques de la majorité ont plutôt mieux résisté malgré la percée significative des listes indépendantes.



Ces élections ont également, en dehors des forces engagées, mobilisé d'autres institutions qui ont par la même occasion réduit leurs activités courantes.

Dans ces conditions, il n'était pas possible de réunir l'Assemblée à la date fixée par la Constitution légèrement révisée, ni à celle que prévoyait l'ancien texte, puisqu'il n'était plus

applicable. J'ai donc choisi d'attendre la décision du Conseil constitutionnel pour nous réunir.

**D**ésormais, nous disposons d'un outil de travail revu, rénové et adapté aux exigences d'un Parlement moderne.

**L**e texte que le Conseil Constitutionnel vient de déclarer conforme à la Constitution correspond pleinement aux souhaits maintes fois exprimés par vous-mêmes pour améliorer les conditions d'exercice de votre mandat car le Président de la république nous a fait toute confiance pour élaborer, dans une parfaite liberté, ce texte fondamental.

**V**ous le savez, nous n'avons rencontré aucun obstacle dans notre travail de réflexion, dès lors qu'il était admis au départ que notre démarche ne visait aucunement à modifier l'équilibre des pouvoirs, mais à permettre à l'Assemblée nationale d'exercer la plénitude de ses prérogatives.

**N**ous avons notre partition à jouer, dans des institutions en pleine évolution, du fait de l'affirmation du pluralisme politique intégral et de la décentralisation.

**N**otre nouveau règlement nous permet de mieux travailler, de mieux prouver le caractère essentiel de notre fonction et ainsi de mieux servir le peuple qui nous a envoyés là où nous sommes.

**J**e ne reviendrai pas sur les nouveautés introduites par le nouveau Règlement puisqu'elles vous ont été abondamment expliquées ces dernières semaines. En outre, certains d'entre vous avaient activement pris part aux travaux préparatoires au sein de la Commission ad hoc, puis en Commission de la Législation et en séance publique.

**V**os avis et vos commentaires ont été écoutés, entendus et pris en compte chaque fois qu'ils s'inscrivaient dans la logique de la réforme en préparation.

**O**n peut dire, sans exagérer, que chacun peut se retrouver dans les grandes lignes du nouveau Règlement.

**J**e voudrais simplement vous inviter à utiliser très vite les nouveaux termes caractérisant nos activités, quand ils recouvrent des notions très différentes de celles auxquelles vous étiez habitués.

**U**n exemple, essentiel : désormais vous parlerez de séance publique, plus de plénière, car l'Assemblée ne saurait siéger en formation restreinte.

**V**ous le savez, nous avons supprimé la Commission permanente. Désormais la loi ne peut être votée que par l'Assemblée toute entière, sous le regard du public de qui elle tient ses pouvoirs.

**Q**u'il me soit également permis d'insister à nouveau sur la nécessité fondamentale d'adapter notre comportement de parlementaire, sinon toute l'énergie et tous les efforts fournis jusque là resteront vains.

**P**lus de pouvoirs, cela veut dire plus de temps consacré à l'exercice de son mandat et plus de travail. Dans le monde complexe où nous vivons, il n'y a plus de place pour les hésitants, lorsqu'il s'agit de traiter des affaires de l'Etat.

**N**ous revendiquions plus de prérogatives et de moyens, nous les avons désormais.

**N**ous voulons plus de prestige et d'autorité, à nous de les gagner au jour le jour, en exerçant dignement nos fonctions et, comme je l'ai déjà écrit, en apportant plus de valeur ajoutée à la loi, au bénéfice de notre pays et de nos concitoyens.

**Q**ue vous soyez actifs, déterminés et constructifs, et nos nouvelles institutions seront un succès.

**Q**ue vous n'utilisiez vos nouveaux pouvoirs que pour critiquer, empêcher ou détruire, et vous serez bientôt condamnés par une opinion publique qui sait très bien que notre pays a le plus grand besoin de l'union constructive de toutes les volontés, pour avancer sur le chemin du progrès.

**D**ésormais, l'Assemblée tiendra, en session ordinaire, une séance publique tous les lundis et tous les mercredis pour débattre sur les projets et propositions de loi inscrits à l'ordre du jour.

Si cette séance ne suffit pas, nous tiendrons d'autres séances aux dates fixées par la Conférence des Présidents.

**D**es séances seront consacrées aux questions au Gouvernement et à aux réponses des ministres.

Elles seront télévisées, pour que nos concitoyens puissent profiter du haut niveau d'information auquel vous avez droit.

**C**ertains débats pourront être organisés, lorsque leur importance le justifie et que la Conférence des Présidents le décide;

**V**ous le voyez, vous passerez beaucoup plus d'heures qu'avant dans cette salle. Que cela ne vous incite pas à la désertion, comme le font certains de nos collègues, dans d'autres parlements étrangers car c'est là que bat le cœur de la démocratie.

**D**ésormais, la balle est dans votre camp, elle est dans notre camp.

**N**ous devons enfin continuer à faire en sorte que notre Parlement soit digne de la confiance placée en lui par nos concitoyens.

**Je vous remercie de votre attention.**

